

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX
EXTRAIT
du Procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal
dans sa séance du 03 mars 2008
(Application de l'article L121-17 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de Saint Martin du Fouilloux s'est réuni le le 03 mars 2008, à 20 h, en session ordinaire, sous la présidence de M. AUDOIN Robert, Maire.

Etaient présents : MM. JAUNAIT-GOUJON-CHUPIN-MISSIR-LEROUX-MICHEL-JOURNEE-REVERDY.

Mmes RIVIERE-MEURIC-BLOUIN

Secrétaire de Séance : Mme RIVIERE

1/ Compte de gestion et compte administratif 2007:

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion du Receveur et le compte administratif 2007 pour la commune et le budget annexe dressé par le Maire.

Les dépenses et recettes, par section budgétaire, sont répertoriées ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Gestion courante	651058
Charges financières	25381
Opérations d'ordre	150
TOTAL DEPENSES	676589

Recettes

Gestion courante	1126787
Produits financiers	265
TOTAL RECETTES	1127052

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 450463

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	696385
Emprunt amortissement	27700
Frais d'études : urbanisation + abords mairie	11000
Aménagement accès et cour école	49900
Equiperment des seniors	73300
Vestiaires Foot	117400
Eclairage terrain foot	35950
Matériel divers	15200
Voirie et réseaux	44000
Matériel école	6000
Salle de gym	167400
Acquisition JOUBERT	117500
Ventilation salle Barbara	4800
HLM Cour Fontaines - viabilisation	11600
Divers	14635

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Taxes d'urbanisme	19280
Affectation résultat 2006	358520
Subvention Maison Seniors - acompte	14250

Subvention amendes de police - Rue Petit Anjou	8390
Participation voies réseaux (CHAUSSERET - JADEAU)	3900
Cession parts sociales	125
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	404465

EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE N-1	142630
TOTAL DES RECETTES	547095

SOLDE NEGATIF D'INVESTISSEMENT	149290
---------------------------------------	---------------

En section d'investissement les dépenses engagées non mandatées sont de 275 400 euros, les recettes restant à réaliser sont de 104.450 euros.

3/ Affectation du résultat :

Compte tenu des dépenses et recettes restant à réaliser et du solde négatif d'investissement, le Conseil décide d'affecter la somme de 320 240 euros à la section d'investissement.

4/ Subventions communales :

Les subventions communales ont été votées en séance :

Désignation	Vote 2008
6558-Contributions obligatoires	
Assoc. Défense petites communes	130,00
CAUE	145,00
Assoc. Des Maires	460,00
TOTAL	735,00
65735-Groupem. de collectivité	
S.I.R.S.G. St Georges	16 750,00
Transports A.L.M.	8 870,00
Syndic. Ruisseau de la Loge	3 030,00
CLIC EQUIP'AGE	300,00
Sy.P.I.S.	66 000,00
TOTAL	94 950,00
65736 - CCAS	5 000,00
TOTAL	5 000,00
6574- Sport- Loisirs- Culture	
Bibliothèque St Martin	800,00
A.S.C.S.M.	11 520,00
E.S.J.M	1 400,00
Amicale Laïque	300,00
Club de l'Espoir 3ème âge	300,00
Assoc. Amis du bon cinéma	500,00
Assoc. Culturelle Loire-Béconnais	340,00
Pétanque St Jean/St Martin	30,00
Scolaire et extra- scolaire	
Coop. Scol. école matern. et élémentaire transport 6,50 € /élève	7 euros X 180 élèves 1260,00
Assoc. sportive Collège St Georges	50,00
Assoc. parents élèves Collège St Geor.	30,00
Assoc. Parents élèves Les P'tits	30,00

Foliosains en Fête	
Centres de formation jeunes 45€/élève	500,00
Centres aérés	12 000,00
RASED	200,00
Coop. Scol. école - spectacle	380,00
Actions sociales avec liens directs commune	
ADMR 1 € X 1401 hab.	1 545,00
Assoc. "Le Bocage" soins infirmiers à domicile	170,00
Actions sociales extra- communales	
Prévention routière	50,00
Assoc. Parkinsoniens M et L	50,00
Assoc. Paralysés de France	50,00
A.D.A.P.E.I.	50,00
ANJOU MUCO	50,00
Assoc. sport. Handicapés physiques	50,00
Assoc. Française myopathie	50,00
Comité Départ. Ligue contre cancer	50,00
ASALIRE (0,35 € X 1401 hab = 490,35 € + 1 €)	500,00
Assoc. Lire et faire lire FOL+UDAF	100,00
Assoc. Donneurs de sang	50,00
CAF - Fonds solid. Logt.	280,00
S.P.A.	345,00
Mise en œuvre animat. Jeunesse	3715,00
Divers	
Anciens Combattants	30,00
Assoc. Histoire des Coteaux	40,00
TOTAL	36 815,00
6748-Subventions exceptionnelles	
Subv. équilibre spectacles divers	2300,00
Coop. Scol. école élément. Classe décou.	1200,00
TOTAL	3 500,00
TOTAL GENERAL	141 000,00

5/ Taxes locales communales 2008 :

Compte tenu de la revalorisation par l'Etat des bases d'imposition de 1,6 %, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition locaux de 2,4 %. Ils seront de :

- 13,52 % pour la taxe d'habitation ;
- 22,57 % pour la taxe du foncier bâti ;
- 36,04 % pour la taxe du foncier non bâti

6/ Création d'un budget lotissement :

Pour la gestion du nouveau lotissement « Chemin Breton 3 », un budget annexe à caractère administratif est créé.

7/ Budget 2008 commune-lotissement :

Budget lotissement : Le Conseil Municipal vote le budget lotissement en inscrivant 400 000 euros de dépenses représentant les frais d'acquisition de terrains, des frais d'études et une partie des travaux de viabilisation.

En recettes, il est prévu un emprunt de 400 000 euros.

Budget commune : En investissement, les dépenses prévues sont :

- Solde négatif d'investissement reporté 149.000 euros
- Remboursement d'emprunt 30.000 euros
- des frais d'études pour les aménagements de la propriété destinée à l'extension de la mairie et des abords 15.000 euros
- des acquisitions de terrains pour le giratoire du Point du Jour et réserves foncières 45.000 euros
- des plantations pour l'espace loisirs des fontaines, le square du Vivier et le bois 12.000 euros
- des travaux d'aménagement de la rue Walter Pyron et le square du Vivier 37.200 euros
- Travaux sur menuiseries mairie 11.000 euros
- Maison seniors – vestiaires foot – salle Barbara 146.500 euros
- Voirie – viabilisation Cour Fontaines – rue du Petit Anjou 162.000 euros
- Matériel services techniques, services administratifs, Mobilier urbain et divers 71.000 euros

Les recettes prévues sont :

- FCTVA et TLE 98.000 euros
- Subvention Maison seniors et foot 55.550 euros
- Affectation du résultat 2007 325.240 euros
- Prévision de virement de la section de fonctionnement 170.750 euros

En fonctionnement :

Le montant du budget est de **1.003.240 euros**. Il reprend les dépenses et recettes habituelles en augmentation globale de 2,3 %.

Le Conseil vote le budget tel que présenté.

8/ Autorisation de dépôt d'un dossier de lotir :

Le Conseil a approuvé le dossier de lotir dressé par l'atelier 8 ½, chargé de l'étude pour la nouvelle zone d'habitation. Il comprend 15 lots en accession libre et 20 lots pour le secteur social (locatifs sociaux et accession sociale à la propriété).

9/ Construction logements sociaux :

Afin de respecter le Programme Local de l'Habitat, 20 parcelles sont prévues pour des logements sociaux dans le nouveau lotissement. La répartition peut être la suivante :

- 10 logements locatifs (5 T3 – 5 T4) ;
- 10 logements en location accession.

Le Conseil sollicite le concours d'habitat 49 pour la réalisation des deux formules.

10/ Retrait de la commune d'Ingrandes sur Loire du S.I.R.S.G. :

La commune d'Ingrandes sur Loire a sollicité son retrait du Syndicat Intercommunal de la Région de St Georges sur Loire auquel la commune de Saint-Martin adhère.

Compte tenu des informations qui lui sont données en séance, le Conseil Municipal accepte ce retrait dans les conditions proposées par le Président du S.I.R.S.G.

11/ Modification des statuts du S.I.R.S.G. :

Par 11 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Région de St Georges sur Loire pour la nouvelle répartition des participations communales en ce qui concerne les charges des structures « petite enfance » et s'engage à participer aux dépenses d'investissement, sous réserve du respect des conditions énoncées par Monsieur le Président, notamment en ce qui concerne les accords de la C.A.F.

12/ Adhésion de nouvelles collectivités au S.I.E.M.L. :

Le Conseil émet un avis favorable à l'adhésion de nouvelles Collectivités Territoriales au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire .

13/ Animation jeunes d'été 2008 – Convention avec l'Union d'Anjou :

L'Union d'Anjou pratique sur la commune en août, depuis plusieurs années, deux semaines d'animation pour les jeunes de 8 à 17 ans.

L'opération sera renouvelée cette année. Le coût pour la commune est de :

620 euros par semaine jusqu'à 24 enfants ;

870 euros par semaine de 25 à 36 enfants ;

1240 euros par semaine de 37 à 48 enfants.

14/ Personnel communal :

Contrat assurance groupe :

La commune adhère au contrat souscrit par le centre de gestion du personnel en ce qui concerne les risques statutaires de ses agents. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre prochain. Le Conseil accepte de souscrire à la nouvelle consultation qui va être lancée par le centre de gestion pour négocier un nouveau contrat.

Tableau de l'effectif du personnel : un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet, est créé suite à une fin de contrat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Robert AUDOIN